

### Nos communes construisent aussi la Métropole !

*Nos communes  
construisent aussi la  
Métropole !*

*Le groupe ADIS  
mobilisé sur les  
travaux de la CLECT*

*SMTC : le consensus  
retrouvé !*

*Santé publique : lutter  
ensemble contre la  
pollution  
atmosphérique*

*La Métropole  
s'engage aux côtés  
des réfugiés*

*En bref*

*Vu dans l'actualité*

Le groupe ADIS a soutenu avec force la délibération cadre sur la participation citoyenne votée lors du conseil métropolitain du 6 novembre dernier.

Le processus historique qui a conduit à cette délibération nous rappelle combien nos prédécesseurs étaient déjà préoccupés par cette question.

Nous avons ici une politique concrète, ambitieuse et notre groupe tient à saluer la méthode exemplaire avec laquelle elle a été établie. Les élus ont été largement sollicités ; nous avons pris le temps de discuter et de construire une politique digne de ce nom. Il devrait toujours en être ainsi !

Trop d'annonces ont récemment été faites dans la presse avant même que nous, élus, ayons pu débattre de projets d'importance.

Nous devons interroger nos principes de communication et de circulation de l'information au sein même de notre conseil. La place du citoyen est fondamentale mais nous devons aussi réaffirmer la place des communes et de nos élus locaux dans la construction métropolitaine. 1000 élus municipaux dans nos 49 communes, ce sont 1000 volontés au service du bien commun. C'est un chaînon incontournable de notre démocratie participative.

Nous avons donc profité de ce débat pour affirmer avec force le fait que la

commune est, et demeure l'échelon à même d'assurer la proximité que nos concitoyens et nos concitoyennes sont en droit d'attendre.

Aussi, il devient impératif d'agir et de mettre en place des mesures, des dispositifs innovants pour associer nos conseillers municipaux, le plus en amont possible, aux grands projets à l'instar de ce que nous construisons avec les habitants de cette métropole.

Cela renvoie à notre chantier sur la territorialisation et sur les conférences territoriales qui seront un espace important pour la participation de nos communes mais il faut aller plus loin. Il est indispensable de poser les principes de l'implication des communes dans la définition de notre projet métropolitain. Le groupe ADIS a ainsi proposé une délibération cadre sur la participation « communale » qui pourrait faire le pendant de celle sur la participation citoyenne. Elle ferait office de charte métropolitaine régissant les relations Métro-commune et garantissant le fonctionnement harmonieux de notre démocratie locale avec la participation de tous les élus sans distinction.

  
**Jacques Nivon**

Président du groupe ADIS



### Zoom sur les modalités d'adoption du rapport CLECT

- Le rapport doit dans un 1<sup>er</sup> temps être adopté par les membres de la CLECT, selon une majorité simple ;
- Le rapport de la CLECT doit ensuite faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, soit par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.



**Françoise Gerbier** a rendu hommage à **Gilbert Biessy**, l'un des bâtisseurs de notre réseau de transports en commun. C'est sous sa présidence que Le tramway grenoblois est né et qu'il est, depuis, cité en exemple au niveau national. Au sujet des **transports scolaires**, elle a déclaré : « *C'est un choix politique que nous pouvons faire tout comme nous le faisons pour certaines actions qui ne relèvent pas obligatoirement de la compétence de la Métro ou du Département. Maintenant que la participation de chacun est stabilisée, les conditions sont réunies pour en parler sereinement* ».

## Le groupe ADIS mobilisé sur les travaux de la CLECT

Depuis notre passage en Métropole, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est à pied d'œuvre, avec les communes, pour établir son rapport définitif dont les conclusions conditionneront les attributions de compensation. Le groupe ADIS s'est réuni à plusieurs reprises et a travaillé sur les premiers résultats qui instaurent des standards pas toujours adaptés à la réalité et aux pratiques de gestion budgétaire des communes péri-urbaines et rurales. Certaines d'entre elles se retrouvant en grande difficulté, nous avons alerté le Président de la CLECT ainsi que celui de Grenoble Alpes Métropole et avons tenu, à cette occasion, à réaffirmer les principes fondamentaux de neutralité, d'équité et de soutenabilité financière sur lesquels se base le transfert de compétences. L'enjeu qui est celui de la mutualisation est en effet de taille ; il s'agit d'offrir aux habitants les mêmes services pour un coût moindre ou bien de leur offrir des services de meilleure qualité pour un coût proche. Intégrer une Métropole implique une solidarité entre les communes, une participation aux charges de centralité, nous en avons conscience, mais cela doit se faire de manière équitable et soutenable à long terme, aussi bien pour la Métropole que pour les communes.

A l'heure actuelle, les services ont entrepris de rencontrer chaque commune afin de prendre en compte les particularités de chacune d'entre elles. Espérons que ce travail donne lieu à de nouveaux résultats que les communes pourront voter de manière unanime.

## SMTC : le consensus retrouvé !

Un protocole d'accord a enfin été signé entre le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole au sujet de la répartition du passif du SMTC. Le SMTC s'engage ainsi à verser 15,75 millions d'euros sur 10 ans pour rembourser la dette sur les aménagements de voirie. Il est important ici de saluer le travail accompli par les services et les élus pour arriver à ce consensus. Rappelons que l'ancêtre de la Métro, le SIEPARG est né du besoin des communes de se retrouver sur la question essentielle des transports. Le développement du tramway dans notre agglomération s'est fait dans le cadre de la loi d'orientation sur le transport intérieur fondée sur plusieurs principes : le rôle structurant du tramway dans la ville, la nécessité de créer des transports en site propre (séparés de la circulation automobile), la lutte contre la pollution des villes. Il est donc logique que le SMTC et ses deux financeurs (Métro et Département) prennent à leur charge les travaux de voirie, de déplacement de réseaux et d'alignement liés aux travaux du tramway. L'histoire est aussi là pour nous rappeler que nombre de lignes autrefois départementales ont été remplacées par des lignes urbaines relevant du SMTC, légitimant ainsi une participation compensatoire que le Département a bien reconnue.

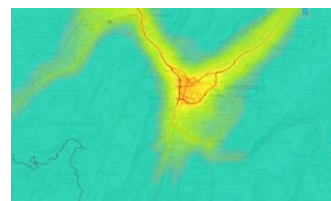
Pour autant, la question sur la gratuité des transports collégiens reste en suspens. Le groupe ADIS a demandé à plusieurs reprises que soit évalué le coût d'un tel dispositif sur notre territoire. **Françoise Gerbier** a ainsi profité du dernier conseil métropolitain pour renouveler notre demande et pour inviter les élus à se prononcer sur cette question lors du débat d'orientations budgétaires.

# Santé publique : lutter ensemble contre la pollution atmosphérique

## EXPLICATION DE VOTE

*Le président du groupe ADIS a salué la mise en place de ce protocole, car c'est « notre responsabilité de prendre les décisions nécessaires pour réduire la pollution ». Le groupe a cependant regretté le manque de concertation pour l'établir. C'est pour cette raison qu'un certain nombre d'élus du groupe s'est abstenu sur cette délibération.*

Le Conseil Métropolitain a adopté le 6 novembre dernier un protocole d'accord expérimentant un nouveau mode de gestion des pics de pollution. Co-signé avec 18 partenaires (dont l'État, la Région et le Département), il prévoit de nombreuses mesures d'informations à la population sur la pollution atmosphérique, des limitations de vitesse lors du déclenchement du pic, et, à partir du cinquième jour, des restrictions de circulation. Ces restrictions seront basées sur les Certificats Qualités de l'Air, « vignettes » qui permettront une lutte contre la pollution plus efficace et moins punitive que la circulation alternée (dispositif applicable aujourd'hui). Le groupe ADIS a insisté pour que l'adoption de ce protocole ne soit pas une manière de stigmatiser l'automobiliste, mais bien de mener une politique globale de lutte contre la pollution atmosphérique qui cause de nombreuses maladies (asthme, bronchites, cancers) dans notre agglomération. D'autres dispositifs métropolitains permettent en effet d'agir bien en amont des épisodes de pollution ; l'accompagnement à la réhabilitation thermique de certaines copropriétés et maisons individuelles à travers le programme MurMur et, votée plus récemment, l'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois polluants, avec une aide majorée pour les ménages les plus modestes. Mais le rôle du législateur est aussi essentiel dans ce domaine. Il est en effet regrettable d'avoir à compenser certains vides juridiques qui autorisent la mise sur le marché d'appareils de chauffage très polluants. Nous avons donc encore beaucoup d'effort à faire collectivement pour offrir un cadre de vie plus sain à nos concitoyens.



### Le protocole en pratique

- Sont concernés : les territoires de **Grenoble Alpes Métropole**, du **Pays Voironnais** et du **Pays du Grésivaudan**
- Jour 1 : Information à la population et limitation de vitesse
- Jour 5 : les véhicules avec un CQA 6 ne circulent pas, tickets « un voyage » valable toute la journée pour les transports en communs, dont SMTC et TER.
- Jour 7 : les véhicules avec un CQA 4,5 et 6 ne circulent pas, gratuité des transports en commun, dont le SMTC et le TER.



*Jean-Noël Causse, a déclaré en conseil «le développement de notre pays va de pair avec l'accueil de ces gens ». Il a rappelé la nécessité d'aider aussi les personnes en grande difficulté sur notre territoire mais « il ne faut pas opposer les français et les autres ». La question des migrants économiques doit également être abordée car ils représentent une part importante des mouvements de population. « Nous devons avancer sur la politique de coopération décentralisée ». Cela permet aux collectivités locales françaises d'agir à la source en aidant ces personnes à « vivre dans des conditions dignes chez elles ».*

## La Métropole s'engage aux côtés des réfugiés

La Métropole s'est officiellement engagée dans le soutien aux réfugiés en votant un programme d'action intitulé « **Grenoble-Alpes Métropole solidaire des réfugiés** ». C'est **Françoise Cloteau**, vice-présidente en charge de cette question qui a présenté ce programme. Il prévoit notamment une adhésion de notre collectivité au Réseau des villes solidaires, pour faciliter l'accueil des réfugiés, ainsi qu'une extension de 50 000€ des moyens alloués à la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, ce qui devrait permettre la création de 10 logements supplémentaires. 25 à 50 réfugiés pourront ainsi bénéficier d'un parcours d'insertion professionnelle et linguistique. Le Plan Local d'Insertion et d'Emploi est également renforcé de 30 000€ pour permettre l'émergence d'une plateforme linguistique à visée professionnelle.

*Rappel du contexte : dans le cadre de la crise au Moyen-Orient, l'Union Européenne a annoncé un plan d'accueil de 160 000 migrants. La France s'est engagée à recevoir 30 700 personnes sur 2 ans avec l'objectif d'instruire très rapidement les demandes (4 mois au lieu 24 actuellement pour les demandeurs d'asile). Le territoire de de Grenoble Alpes Métropole devrait certainement accueillir des réfugiés dès février 2016.*

- **Lancement du PLUi** : ADIS propose une qualification des terres agricoles afin de préserver de manière plus efficaces notre espace.
- **Lancement du PLH** : ADIS rappelle la nécessité d'élaborer ce PLH en co-construction avec des habitants de toute l'agglomération, et pas seulement de la ville centre.
- **C2D** : ADIS a salué son nouveau mode de gouvernance avec un Président désormais élu par le C2D lui-même. Il faut à présent s'assurer qu'il dispose de moyens suffisants pour garantir son indépendance. A noter que le CLD du CDDRA Alpes Sud Isère pourrait être représenté dans le collège « territoires voisins » du C2D.

En bref



## Vu dans l'actualité

Christophe Ferrari a inauguré mercredi 10 novembre un deuxième hôtel d'activité d'économie sociale et solidaire ARTIS. Cette pépinière d'entreprises permettra d'accueillir différents types de professionnel de l'ESS. Plus d'informations sur le site lessor.fr: <http://lessor.fr/un-nouvel-hotel-d-activites-artis-a-echirolles-12010.html>

Le Dauphiné Libéré du 7 et 8 novembre revient sur le dernier Conseil Métropolitain : débats autour du lancement du PLUi, de notre politique de soutien au commerce, délibération sur la participation citoyenne et ses grands principes.

Le Département et Métropole ont trouvés un accord pour restructurer la dette du SMTC. Cet accord prévoit une prise en charge de la dette du SMTC sur les aménagements de voirie à hauteur de 157.5M pour chacune des deux collectivités. Retrouvez un article détaillé du site placegrenet.fr sur cet accord : <http://www.placegrenet.fr/2015/10/23/smtc-un-protocole-daccord-pour-sortir-de-lorniere/67652>

Christophe Ferrari est intervenu dans le Dauphiné Libéré du 6 novembre pour "rétablir la vérité" sur les autoroutes à vélos. Il rappelle ainsi que sur ce dossier seul un comité de concertation s'est réuni, et que "les études n'ont pas été réalisées".

Les élus ADIS **Jacques Nivon** et **Françoise Cloteau** ont été invités par le Dauphiné Libéré à se prononcer sur la nécessité d'organiser une consultation locale sur les autoroutes à vélos. Le maire de Champ-sur-Drac s'est prononcé en faveur d'une telle votation si "en amont on a épuisé tous les éléments d'informations et de concertation", tandis que Françoise Cloteau a dénoncé la "désinformation sur ce dossier".

La Métropole a lancé son dispositif "Prime Air Bois" pour lutter contre la pollution de l'air par les particules fines. C'est une prime de 800€ (1200€ selon les ressources du ménage) pour renouveler des appareils de chauffage non performants qui est proposée. Retrouvez plus d'informations sur ce dispositif sur le site internet <http://www.chauffagebois.lametro.fr/>



Michel Rebuffet  
Bresson, maire



Nicole Boulebsol  
Brié et Angonnes



Bernard Charvet  
Brié et Angonnes, maire



Danielle Mantonnier  
Champ sur Drac



Jacques Nivon  
Champ sur Drac, maire



Françoise Cloteau  
Champagnier, maire



Christophe Mayoussier  
Le Gua, maire



Jean-Noël Causse  
Herbeys



Raphaël Guerrero  
Jarrie, maire



Geneviève Balestrieri  
Jarrie



Jean-Pierre Villoud  
Mont St Martin, maire



Magdeleine Fasola  
Montchaboud, maire



Patrick Marron  
ND de Commiers, maire



Tonino Toia  
ND de Mésage, maire



Christiane Raffin  
Proveysieux, maire



Jean-Luc Poulet  
Quaix en Chartreuse



Mireille Bono  
St Georges de Commiers



Norbert Grimoud  
St G. de Commiers, maire



Christian Masnada  
St Pierre de Mésage, maire



Cyrille Plénet  
Séchillienne, maire



Jean-Marc Gauthier  
Vaulnaveys le Bas, maire



Anne Garnier  
Vaulnaveys le Haut



Jean Ravet  
Vaulnaveys le Haut



Françoise Gerbier  
Venon, maire



Guy Jullien  
Veurey-Voroize, maire



Françoise Audinos  
Vizille



Jean-Claude Bizec  
Vizille, maire

**Groupe ADIS – Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire** Lettre d'information n°8

La Métro / Le Forum  
3, rue Malakoff  
38 031 GRENOBLE Cedex 1  
04 76 59 28 24